MERCREDI 17 NOVEMBRE 2021 WWW.TEMOIGNAGES.RE

Témoignages

JOURNAL FONDÉ LE 5 MAI 1944 PAR LE DOCTEUR RAYMOND VERGÈS N° 19992 - 77EME ANNÉE

Le changement climatique impose la remise en cause de la culture du gaspillage indispensable au capitalisme

Économiser l'eau : nécessité du présent pour éviter des conflits futurs

Avec le changement climatique causé par le capitalisme, plus aucune région de La Réunion n'est épargnée par la sécheresse durant l'hiver comme en témoigne le très faible débit des cascades dans l'Est chaque année. Cela va encore s'aggraver avec une baisse des précipitations pouvant aller jusqu'à -30 %. Il ne suffira pas de maximiser la récupération des eaux de pluie via des retenues collinaires ou des citernes domestiques. D'importantes réformes doivent être prises dès maintenant pour une politique de gestion durable des ressources en eau. Toute une éducation sera également à refaire, pour libérer les esprits de la culture du gaspillage, dont celui de l'eau, sur laquelle repose la domination du capitalisme. Il n'est pas encore trop tard pour agir, et c'est la seule solution pour éviter de très graves conflits à La Réunion.

Actuellement, La Réunion est à la fin de la saison sèche. C'est durant cette période que les cours d'eau et les nappes phréatiques sont au plus bas. Force est de constater une accentuation de ce phénomène au cours des dernières années. Les images spectaculaires d'une Cascade Niagara quasiment à sec étaient auparavant exceptionnelles, elles sont désormais courantes.

Ceci rappelle bien que le climat de La Réunion a changé. La cause principale est connue : le capitalisme. La recherche du profit maximal de ce système économique a amené à l'utilisation sans retenue des énergies fossiles telles que le charbon et le pétrole. L'exploitation des travailleurs et la colonisation des pays producteurs de pétrole faisaient que ces énergies étaient quasiment gratuites pour les capitalistes occidentaux. C'est durant cette période que l'Occident pollua l'atmosphère par la combustion de pétrole et de charbon dégageant des émissions de gaz à effet de serre responsables du changement climatique, phénomène qui commença à être connu au début des années 1970. L'extension des modes de production et de consommation du capitalisme dans le monde a aggravé la situation alors que la prise de conscience est bien difficile.

Jusqu'à 30 % d'eau en moins pendant l'hiver

La COP26 a souligné combien les anciennes puissances coloniales refusent de remettre en cause les

modes de production et de consommation capitalistes responsables du changement climatique. Cela signifie que la dynamique déjà enclenchée n'est pas près de s'arrêter, avec des conséquences déjà observées à La Réunion. Ces effets vont s'aggraver.

En effet, le 8 novembre dernier, l'INSEE-Réunion présentait plusieurs études sur la situation de La Réunion au regard des Objectifs de développement durable (ODD). L'une d'entre elles est intitulée « La Réunion face au changement climatique : entre constats et solutions ». Parmi les faits évoqués, il est à souligner ceci :

« Le réchauffement climatique aura probablement pour conséquence des pluies moins fréquentes mais plus intenses [Météo-France, 2019]. Pendant l'été, les précipitations pourraient augmenter de 10 à 20 %, tandis qu'elles baisseraient significativement pendant l'hiver, jusqu'à -30 % localement. Les contrastes saisonniers seraient donc de plus en plus marqués, tout comme les contrastes entre la zone au vent et la zone sous le vent. De manière générale, La Réunion serait plus exposée aux épisodes climatiques extrêmes (sécheresses, fortes pluies ou cyclones) qui devraient être plus fréquents ou plus intenses. »

Autrement dit, les hivers seront encore plus secs qu'aujourd'hui, et une diminution des précipitations pouvant aller jusqu'à 30 %, c'est énorme. Tout près de nous à Madagascar, une baisse des précipitations de 50 % en 10 ans a asséché des lacs et transforme progressivement en désert des régions. Ceci crée les conditions d'une grave crise alimentaire.

Le capitalisme prospère grâce au gaspillage

Cela montre l'urgence de remettre en cause à La Réunion les modes de production et de consommation à l'origine de gaspillages qui nourrissent le capitalisme. Et l'eau en fait partie. Il ne suffira pas de maximiser la récupération des eaux de pluie via des retenues collinaires ou des citernes domestiques, il sera également nécessaire de cesser de gaspiller une ressource indispensable à la vie. Faute de quoi, des conflits ne manqueront pas de surgir pour l'accès à l'eau.

Or, l'importation de la société de consommation capitaliste à La Réunion dans le sillage de la départementalisation a amené des absurdités, comme utiliser de l'eau, potabilisée à grands frais de surcroît, uniquement pour évacuer des excréments, nettoyer les sols ou les véhicules, ou encore arroser les plantes des jardins individuels ou des espaces verts communaux. C'est une insulte faite aux centaines de millions de personnes dans le monde qui doivent marcher pendant des kilomètres tous les jours pour chercher l'eau indispensable à leur survie.

Économiser l'eau : priorité immédiate

Les jeunes générations n'ont pas connu la corvée d'eau qui consistait à aller la chercher à la fontaine publique. Nos anciens étaient capables de gérer l'eau avec économie, ce que sont contraints de faire la plupart des Malgaches tout près de nous. L'eau du robinet s'est généralisée, apportant un confort sans précédent. Sans remettre en cause cet acquis important qui a permis de faire augmenter l'espérance de vie, il importe de sortir l'eau du marché qui sert aux capitalistes à faire des profits.

Une prise de conscience doit s'opérer pour que chacun puisse bien comprendre la nécessité d'économiser l'eau. Sur ce point, la responsabilité de la classe politique réunionnaise est engagée. D'importantes réformes doivent être prises dès maintenant pour une politique de gestion durable des ressources en eau, dans un premier temps en limitant strictement l'utilisation de l'eau potable aux usages où elle est indispensable c'est-à-dire la boisson et les soins. Toute une éducation sera également à refaire, pour libérer les esprits de la culture du gaspillage sur laquelle repose la survie du capitalisme. Il n'est pas encore trop tard pour agir, et c'est la seule solution pour éviter des guerres de l'eau à La Réunion.

M.M.

Témoignages

Fondé le 5 mai 1944 par le Dr Raymond Vergés
77e année
Directeurs de publication :
1944-1947 : Roger Bourdageau ; 1947 - 1957 : Raymond Vergés ; 1957 - 1964 : Paul Vergés ; 1964 - 1974 : Bruny Payet ; 1974 - 1977 : Jean Simon Mounoussany Amourdom ; 1977 - 1991 : Jacques Sarpédon ;
1991- 2008 : Jean-Marcel Courteaud
2008 - 2015 : Jean-Max Hoarau
2015 : Ginette Sinapin

6 rue du général Émile Rolland
B.P. 1016 97828 Le Port CEDEX
Rédaction
TÉL. : 0262 55 21 21 - E-mail : redaction@temoignages.re
SITE web : www.temoignages.re
Administration
TÉL. : 0262 55 21 21
Publicité : publicite@temoignages.re
CPPAP : 0916Y92433

Edito

Aller vers une société décarbonnée, c'est possible : le cas du béton bois

« A part le chalet canadien en rondin brut, je ne connais pas d'autre matériau de construction au monde avec un bilan carbone négatif », dit Rémi Ischia, directeur général de Construction Composites Bois. L'entreprise a mis au point un béton de bois, baptisé « Lignoroc ». Un mètre cube de ce nouveau matériau, où les granulats ligneux remplacent le sable et le gravier, présente un bilan négatif de -236 kg de CO2. Le procédé de fabrication mécanique, très peu transformateur, n'a pas recours à la chimie, car le produit fini n'a besoin d'aucun traitement anti-feu, ni antifongique ni anti-termites, impactant peu les réserves de carbone accumulées par l'arbre durant des décennies. Si bien qu'une maison de 120 mètres carrés bâtie avec des panneaux préfabriqués autoportants en Lignoroc stocke encore 6 tonnes de CO2 dans son enveloppe murale. Quand l'équivalent en moellons, béton traditionnel ou briques en a produit respectivement 5, 10 et 20. Et ce matériau avec un déphasage thermique de 21 heures -12 étant déjà une très bonne performance – ne nécessite aucune isolation complémentaire pour maintenir une maison fraîche. A moins d'un mètre, Lignoroc, de teinte grise, ne se distingue pas du béton, mais il est trois fois plus léger. Agréé pour des constructions R + 1, ce matériau de structure est en cours d'homologation pour du R + 3 en murs pleins et R + 7 en panneaux de façade.

Le secteur du bâtiment (résidentiel et tertiaire) est le deuxième secteur le plus émetteur de gaz à effet de serre (GES) en France. Il a donc un rôle central à jouer dans la lutte contre le dérèglement climatique qui passe par une réduction drastique des émissions de GES qui sont de deux natures : les émissions liées aux consommations énergétiques lors de la phase d'usage du bâtiment. Ces émissions représentent 26 % des émissions nationales. Les bâtiments (tertiaires et résidentiels) représentent 45 % de la consommation énergétique nationale ce qui en fait le premier consommateur énergétique en France. La part d'énergie fossile dans cette consommation s'élève à 50 % pour le tertiaire et à 40 % pour le résidentiel. S'ajoute à cela les émissions indirectes induites par le cycle de vie des constructions et équipements mis en œuvre lors des travaux de construction et de rénovation. Ces émissions sont de l'ordre de 30 MtCO2e soit 7 % des émissions nationales. En 2017, la France s'est fixé un objectif de neutralité carbone à horizon 2050. Afin d'atteindre cet objectif, la Stratégie Nationale Bas Carbone (SNBC) prévoit une réduction par un facteur 6 des émissions de GES en 2050 par rapport à 1990. Entre autres, cela implique une décarbonation quasi-complète du secteur de l'énergie, des transports et du bâtiment (résidentiel et tertiaire).

Le béton de bois combine le meilleur du béton-ciment et du bois. Il s'agit de mortier innovant composé d'eau, de plaquettes de bois broyées provenant de scieries locales et d'un liant minéral qui assure résistance et durabilité. Les murs en béton de bois sont destinés à la construction de bâtiments à faible consommation d'énergie, voire passifs, répondant à des critères de qualité, durabilité et confort de vie. Une isolation intégrée est tout d'abord un gain de temps. D'autre part, une isolation intégrée va permettre de limiter les déperditions d'énergie. La performance thermique est aussi offerte par le déphasage du mur perspirant. On appelle déphasage le temps qu'il faut à la chaleur pour pénétrer à l'intérieur de la maison. Plus le déphasage est bon, plus le confort durant l'été sera maximal. Les murs en béton de bois permettent un déphasage de 21 heures quand un « bon déphasage » se situe normalement entre 10 et 12h. Un mur perspirant, plus communément appelé mur respirant, permet à la vapeur d'eau de migrer de l'intérieur vers l'extérieur de la maison de façon naturelle, régulée et autonome. Lignoroc nous fait la promesse d'une maison de 120m2 montée en seulement 2 jours. Cette promesse n'est qu'une des solutions possibles, mais nous devons retenir que c'est possible. Le béton bois pourrait aussi nous permettre de répondre au besoin de logement, sans la contrainte des matériaux dont nous disposons de moins en moins, gravier et sable.

"L'innovation systématique requiert la volonté de considérer le changement comme une opportunité." Peter Drucker

Nou artrouv'

David Gauvin

Tribune libre d'André Oraison, Professeur des Universités, Juriste et Politologue

Alor, mwin lé pa Rénioné comme Paul Vergès ?

Ne suis-je pas un authentique Réunionnais, au même titre que Paul Vergès ? Pour répondre à cette question iconoclaste, je m'appuie sur une définition émanant d'un Réunionnais de souche en la personne de Jean-Claude Fruteau. Dans une interview publiée le 14 mars 2012 dans la presse locale, l'ancien député-maire socialiste de Saint-Benoît donne une définition succincte : « **Un Réunionnais, c'est quelqu'un qui vit à La Réunion, quel que soit son lieu de naissance** » **(1)**. Mais lorsque j'ai eu l'impudence – conformément à cette définition – de me présenter comme Réunionnais sur les réseaux sociaux, notamment sur Facebook, dès le 3 octobre 2017, il en est résulté quelques réserves et même des quolibets ou sarcasmes. Cette revendication semble poser problème à certains qui ne l'entendent pas de cette oreille. Imaginez le dialogue suivant entre moi-même et l'un de mes contradicteurs, parmi les plus déterminés, en sachant déjà que je vais faire flèche de tout bois pour soutenir ma thèse.

– D'emblée, j'invoque le critère juridique de la « durée suffisante de résidence » qui est notamment reconnu en Nouvelle-Calédonie. Dix années de résidence sont en effet suffisantes pour obtenir le titre de Néo-Calédonien. Pour ma part, je suis arrivé à La Réunion en 1967 et n'ai plus quitté cette île. Depuis plus de 50 ans, je vis à Saint-Denis où, comme tout un chacun, je paie chaque année les impôts qui alimentent les budgets des collectivités territoriales insulaires : région, département, communes. De même, cela fait plus d'un demi-siècle que je participe, en ma qualité de Français résidant à La Réunion, aux élections municipales, départementales et régionales, aux élections européennes, législatives et présidentielles et aux référendums. Alors, ne suis-je pas un Réunionnais ?

– La réponse de mon détracteur est d'emblée négative : « Désolé, M. André Oraison, cela ne suffit pas ! ».

– Je ne me décourage pas pour autant car j'ai d'autres cordes à mon arc. Je fais appel à un argument qui est peut-être plus accrocheur que le précédent : celui de l'intérêt qu'un individu doit porter à La Réunion pour mériter son titre de Réunionnais. **Je nourris ma plaidoirie en invoquant le critère professionnel**. En ma qualité d'enseignant en droit public, de directeur de dossiers, de mémoires, de rapports et de thèses, j'ai contribué au cours des cinq décennies écoulées – avec tous mes éminents collègues de l'Université de La Réunion – à former plusieurs milliers d'étudiants qui occupent des postes importants en Métropole ou à La Réunion dans l'administration d'État, dans les administrations des collectivités territoriales (régions, départements, communes), dans les banques, les compagnies d'assurance et les grandes entreprises nationales comme la SNCF ou EDF. Oui, avec mes collègues, je suis fier d'avoir contribué à former des Réunionnais qui sont devenus avocats, conseillers juridiques, greffiers, huissiers, journalistes, magistrats, notaires, professeurs dans des lycées et, pour certains, de brillants Maîtres de conférences à l'Université de La Réunion ! Alors, ne suis-je pas un Réunionnais ?

– Cette fois-ci, la négation est totale : « On ne vous doit rien à La Réunion, M. André Oraison. N'avez-vous pas reçu une très belle sur-rémunération pour faire ce que vous deviez faire ? ».

– Là, j'encaisse le coup sans broncher : j'ai trop souvent entendu dire que les « Zoreils » sont friands des Outre-mer pour des raisons essentiellement financières (une prime de vie chère par-ci !, une prime d'éloignement par-là !). **Mais je reviens à ma lubie en reprenant le critère professionnel**. En ma qualité de chercheur, j'ai enrichi mes connaissances sur La Réunion, le bassin sud-ouest de l'océan Indien et l'océan Afro-asiatique en général, dans les domaines les plus divers : droit, économie, géographie, histoire, littérature, musique, religion, sociologie. Par le dépouillement de centaines d'ouvrages et d'articles dans les archives et les bibliothèques ainsi que par des visites sur le terrain et des rencontres avec une multitude de responsables politiques et syndicaux, il en est résulté 3 modestes ouvrages mais près de 200 articles scientifiques publiés dans une quinzaine de revues (françaises ou étrangères). Depuis 2001, je publie chaque année des études de droit et de science politique concernant directement La Réunion et les États de l'Indianocéanie dans la Revue Juridique de l'Océan Indien (RJOI), éditée par l'Université de La Réunion. Je précise que pour rendre mes travaux accessibles au public, je n'ai pas hésité, de surcroît, à faire à ce jour une soixantaine de conférences et à publier près de 300 « Tribunes

libres » dans les quotidiens locaux (Le Journal de l'île de La Réunion, Le Quotidien de La Réunion, Témoignages) et dans des journaux des pays voisins comme La Gazette des Comores, Le Mauricien ou La Tribune de Madagascar. Alors, par l'intérêt obsessionnel et permanent que je porte à La Réunion et à son environnement immédiat, ne suis-je pas un vrai Réunionnais ?

– « Ma réponse est non M. André Oraison. Je répète que vous avez été grassement payé pour faire des travaux de recherche… plus ou moins scientifiques et plus ou moins utiles à La Réunion ! ».

– Je fais semblant de ne pas avoir entendu cette critique assassine et je continue mon plaidoyer. **Tout en continuant à alléguer le critère professionnel, je glisse sur un autre registre en invoquant le critère social que je considère comme indispensable dans un département qui vit sous perfusion**. Depuis que l'Université de La Réunion m'a signifié que j'avais atteint un certain âge (« une certaine limite au-delà de laquelle mon ticket n'était plus valable » !), j'ai dû bon gré mal gré partir à la retraite en 2008. Mais si j'ai quitté l'Université, j'ai néanmoins conservé toutes mes facultés ! Cela me permet de poursuivre des recherches en droit et en science politique, de continuer à faire des conférences et de rédiger des articles sur La Réunion et les États membres de la Commission de l'Océan Indien (COI). Plus encore, je précise que, depuis mon départ à la retraite, je me suis immergé dans la vie sociétale en apportant une contribution – certes pusillanime mais toujours bénévole – aux travaux d'associations réunionnaises à vocation culturelle, humanitaire ou sociale comme la Ligue des Droits de l'Homme, Amnesty International, les Amis de l'Universités, le Comité Solidarité Chagos La Réunion (CSCR) ou le Mouvement Réunionnais pour la Paix (MRPaix). Alors, ne suis-je toujours pas un Réunionnais ?

– « Vous êtes finalement agaçant et prétentieux comme un grand nombre de vos collègues, M. André Oraison ! Pour tout vous dire, votre insistance crasse commence à être désobligeante ! »

– En désespoir de cause, je recours au critère familial. Pour étayer ma requête par des motivations plus personnelles, j'ose déballer ma vie privée : j'indique à mon interlocuteur que j'ai été marié à deux reprises à des Réunionnaises et que j'ai un garçon créole né à Saint-Denis en 1985, lors d'un second mariage. Par la suite, celle qui fut ma troisième compagne et qui a deux ravissantes filles créoles est aussi une Réunionnaise de souche qui a vécu à Manapany-les-Bains, la cité balnéaire du Sud chantée par Luc Donat, « le Roi du Séga » ! Pour enfoncer le clou, dois-je préciser que, dans mon testament, établi dès 2016 chez un notaire de La Réunion et qui fut aussi l'un de mes étudiants créoles, mes seuls héritiers sont mon fils créole et mes deux belles-filles créoles ? Alors ne suis-je pas un Réunionnais ?

– Mon détracteur semble en avoir marre d'entendre ce qu'il considère comme une rengaine ressassée par une vieille baderne (alors que j'ai à peine 80 ans et qu'il me semble que j'ai encore beaucoup à apprendre !). Toutefois, en ricanant, il concède que je mériterais tout au plus le titre de « Réunionnais honoris causa », c'est-à-dire un titre honorifique qui est en fait un titre de Réunionnais au rabais, alors que je prétends à une égalité réelle et complète avec les Créoles, bref avec les natifs de La Réunion.

– C'est là que je commence à m'échauffer et finis par poser ce qui est – tout bien pesé – la question idoine : **« Mais quel est donc le critère irréfragable pour être un incontestable Réunionnais ? »**.

– « Eh bien, mon cher André Oraison, c'est simple. Mais vous auriez dû me poser cette bonne question dès le début de notre entretien ! Le critère applicable est le suivant : il faut tout simplement être né à La Réunion ».

– Mon interlocuteur invoque le critère du lieu de

naissance. Je suis abasourdi. Mettez-vous à ma place : comme Paul Vergès qui est né en Thaïlande (le 5 mars 1925), moi je suis né en Tunisie (le 4 octobre 1941) ! La réponse qui m'est donnée ne me satisfait pas et appelle aussitôt une autre question qui s'impose à la suite d'une regrettable tendance à l'exclusion susceptible de remettre en cause l'harmonie sociale qui prévaut dans le département français des Mascareignes. La voici en une phrase que je balance au visage de mon incorrigible contempteur : qui peut vraiment se targuer d'être Réunionnais dans une île à l'origine déserte, puis peuplée par vagues successives, à partir de 1663, par des populations originaires d'Afrique, d'Asie et d'Europe et, de surcroît, fortement métissées au triple plan biologique, culturel et linguistique ? La définition de Jean-Claude Fruteau – **« Un Réunionnais est quelqu'un qui vit à La Réunion, quel que soit son lieu de naissance »** – est la seule qui puisse résoudre ce problème de sémantique dans le contexte spécifique de formation de la société réunionnaise. En son temps et comme moi, le grand Paul Vergès a dû approuver cette définition lato sensu du Réunionnais.

– En sachant que je vais sérieusement aggraver mon cas, j'ajoute que la définition lapidaire donnée par Jean-Claude Fruteau me paraît être un excellent slogan pour combattre le recours à ce qu'on appelle communément la « préférence locale à l'embauche » dans ce « carrefour de civilisations » qu'est le premier département français de l'océan Indien. Les mesures discriminatoires pour la sauvegarde et la promotion de l'emploi local n'ont pas de raison d'être dans la société « arc-en-ciel » de La Réunion, une société multiethnique, multiconfessionnelle et multiculturelle depuis les premiers jours de son peuplement, il y a maintenant plus de 350 ans ! Parce qu'elles sont contraires au principe d'égalité qui est profondément enraciné dans la conscience collective des Français depuis la Révolution de 1789, ces mesures discriminatoires sont d'ailleurs interdites dans les collectivités territoriales régies par l'article 73 de la Constitution : c'est-à-dire en Guadeloupe, en Guyane, à la Martinique, à Mayotte et à La Réunion **(2)**. Pour lutter contre le chômage de masse qui est malheureusement bien réel à La Réunion, il y a une flopée d'autres moyens à mettre en œuvre comme le soulignent les excellents rapports élaborés par le préfet Jean-Marc Bédier et le député Patrick Lebreton, respectivement les 30 avril 2012 et 4 décembre 2013, sans oublier les réformes institutionnelles qui s'imposent à La Réunion et que j'ai eu l'occasion d'exposer à plusieurs reprises dans des revues juridiques et dans la presse locale.

– Pour désarçonner mon adversaire, je fais enfin appel à ma carte maîtresse. Je lui avoue fièrement que je viens d'acquérir un soutien de poids pour consolider ma religion. Je cite l'opinion d'une figure désormais incontournable de la vie politique locale en la personne de Bernard Grondin qui a été élu chef du Gouvernement de « l'État réunionnais », le 5 novembre 2017. Dans une interview accordée à la presse locale, cette haute personnalité – anticolonialiste, indépendantiste et progressiste – a en effet défini en des termes particulièrement bien frappés le véritable critère pour prétendre être Réunionnais :

« Pour moi, en tant qu'indépendantiste, il y a une définition identitaire. Si out papa et out maman lé Réunionnais, ou lé Réunionnais. Si seulement un des deux parents est Réunionnais, ou lé Réunionnais. Si ou lé né en France et out parent lé Réunionnais, ou lé Réunionnais. Maintenant, si tu viens d'ailleurs et que tu habites La Réunion depuis longtemps (ou pas trop longtemps) et que ou vive en Réunionnais, ou lé Réunionnais aussi. Nou lé pas dans l'exclusion ! » (3).

– Et bien voilà ce que j'aurais aimé entendre dire par mon objecteur impénitent, au début de notre face-à-face ! Avec cette caution officielle, je me sens enfin vraiment Réunionnais, au même titre que feu Paul Vergès. Dès demain, mon cœur va fortement battre la chamade car je vais téléphoner au chef du Gouvernement de « l'État réunionnais » pour lui faire part de ma profonde gratitude pour sa définition altruiste du Réunionnais. Certes, je ne franchirai pas le Rubicon : je n'adhérerai pas à « l'Organization popilèr po libèr nout pei » (LPLP), sa petite formation politique créée en 2008 et qui aura encore – on peut s'en douter – beaucoup à faire pour faire triompher ses idéaux. Mais dès à présent, je m'engage à reprendre à mon compte le slogan du regretté Laurent Vergès et, plus encore, de toute personne qui aspire à être accueillie et reconnue dans cette belle île de La Réunion, quelle que soit la couleur de sa peau ou son lieu de naissance : **« Mi di zot tout : Nou lé pa plis, nou lé pa mwin, respekt a nou ! »**.

André Oraison

1. D. CHASSAGNE, « Préférence régionale : et si on finissait par trancher ? Les élus sont favorables… », Le Journal de l'île de La Réunion, mercredi 14 mars 2012, p. 15.

2. A. Oraison, « Les limites à la préférence régionale à l'embauche dans les Outre-mer (Analyse critique des dispositions discriminatoires proposées par certains responsables politiques et syndicaux en vue de réduire l'ampleur du chômage à La Réunion) », RJOI, 2015, n° 21, p. 99-131.

3. D. CHASSAGNE, « Dossier. Un jour La Réunion sera indépendante », Le Journal de l'île de La Réunion, dimanche 26 novembre 2017, p. 11.

En souvenir du père René Payet, dix ans déjà !

Le père René Payet nous a quittés le 8 septembre 2011. Dix ans déjà ! mais c'est comme si, il était toujours là, tellement sa présence nous inonde. Pour marquer ce dixième anniversaire de son décès, quelques-uns de ses proches (ami-e-s et membres de sa famille) devaient, le dimanche 21 novembre 2021, se rencontrer, comme en 2016, à la Ligne des 400/Chemin Flamboyant, en vue d'un Kabar souvnans avec la participation de quelques artistes. Mais, la présente situation sanitaire nous contraint de reporter cette rencontre festive à une date ultérieure.

Entre-temps, il y a eu le départ des ami-e-s proches de René, notamment Brigitte Croisier et Lucien Biedinger, Claude Lung, Simon Lagarrigue… De ce fait, nous souhaitions également saluer leur mémoire en les associant à ce Kabar-Souvnans en hommage au père René Payet, dans le projet initial. Pour leur dire qu'ils, qu'elles, sont toujours parmi nous et avec nous, tout comme René Payet. C'est le paradoxe de cette absence/présence qu'est la mort. Lors de notre dernière rencontre en hommage à René Payet, Brigitte disait en terminant son intervention :

« I fo pas nou oubli sat Roné lété,
sat li la fé,
akoz li lé fé,
koman li la fé.
Zordi lé pa yèr,
I fo nou minn nou fé nout shomin.
Roné té idi souvan ″Nou lé kapab″.
Po komansé mon ti kozé
mwin la dit : ″Roné i mank anou ″
Mésoman Nelson i di anou :
″Li mank pan ou, li lé ankor ek nou !
Roné i di anou : Tyinbo″

Reynolds Michel

Oté

PCR : Alèrté par toute danzé i pèze dsi l'imanité. Inn voi sé t'inn voi mèm kan èl i kriye tousèl dann dézèr

Mézami, sak i di pèrsone lé pa profète dann son péi, li néna bien rézon, poitan noré dé danzé évité si l'avé gingn antande déssèrtènn voi… mèm déssèrtènn voi k'i kriye dann dézèr.

La dékolonizassion mal améné, mal ashévé :

Noute parti la touzour tire lo signal d'alarm dsi in késtyon inportan konmsa. Si i anparl bande léktèr noute zoinal Madégaskar, l'Alzéri, Lafrik di sid, Mozambik, Angola, Guinée Bissao, Vietnam, La Palestine, Bannzil komor… é d'ote é d'ote ankor, mi pé dire sa in bande péi, é sa in bande problème téi rante dann nout mézon avèk noute zoinal Témoignages épi la voi bande dirizan noute parti.

La ménass la guèrr nikléère :

Mwin lé sir zot i ansouvien lépok bande grande puissans l'avé de koi détrui lo monde plizyèr foi, si tèlman zot l'avé an stok bande bonb atomik épi thèrmo nikléère. Sak i fé ké noute péi épi noute zoinal té i fé antande son voi dann la lite pou la pé.

Si ni azoute ankore avèk sa : la fain dan lo monde, la sirpréssion démografik, lo danzé lo dérègloman klimatik, la dominassion a vnir la téknolozi pou la libèrté lé zome é d'ote sizé ankor konsidéré par nou-noute parti an promyère lign-konm danzé d'mor pou limanité… Arzoute avèk sa linpéryalism amérikin, la mondializassion ultra-libéral, ni oi bien toute danzé pou l'imanité, noute parti la anparlé é la nyabou tazantan avanss lé shoze.

Anparl lé shoze épi mète sa dann laktyalité… Pou sak i kroi pa mi invite azot ékoute Olivier Bancoult kan li anparl promyé konféranss do press li la fé dann por, par koté Paul Vergès, pétèt zot i pé avoir in méyère konpréanssion dé shoze.

(a suiv)

Justin